Conseil municipal d'Aunac sur Charente du 05/06/2023

Désignation secrétaire de séance : Cécile FONTANAUD

Présents : 13 conseillers Absent : 1 conseiller

Votants: 15 conseillers (2 pouvoirs)

Absents excusés Pouvoir à

Jacques BEAU Didier CHAMPALOUX

Françoise BOUILLON Yves GAUTHIER

Jeremy HAMON

/* début séance à: 20h05 * /

Approbation compte-rendu réunion précédente

Fichier pdf envoyé à tous les conseillers par mail le : 31.05.2023

Approbation POUR 15 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0

RPQS 2023 SIAEP - Présentation par Aliptien

<u>délibération D 2023 4 1 - OBJET : Ecole d'Aunac - subvention communale dans le cadre du projet cinéma en plein air</u>

Monsieur le Maire fait part du dossier du directeur de l'école des Ondines d'Aunac sur Charente dans lequel il expose son projet "Cinéma en plein air" en septembre 2023.

Le coût de cette opération est de 1 524.88 euros. Pour que son projet aboutisse, Monsieur CERTIN Maxime, Directeur, demande une subvention financière communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

- donne son accord pour verser une compensation financière de 1 524.88 euros à l'école des Ondines d'Aunac afin d'aider à mettre en place cette activité Cinéma en plein air.
- précise que cette dépense communale sera inscrite au compte 65748 du budget 2023.
- donne pouvoir au maire de mandater cette dépense au budget 2023.

POUR 15 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0

<u>délibération D 2023 4 2 - OBJET : Voie communale du lotissement la combe augier de</u> Bavers

Vu le Code de la voirie routière, et notamment son article L.141-3;

Vu le Code Rural et notamment son article L.161-1 du Code rural

Considérant que la voie communale du lotissement Combe Augier de Bayers pour une longueur de 84.75 m, est devenue, de par son niveau d'utilisation, assimilable à une voie communale, depuis la création du lotissement en 1985 mais que cette décision de classement de voirie n'a pas été actée par délibération

Considérant que compte tenu de l'utilisation de la voie communale susvisée, il est donc dans l'intérêt de la commune de procéder au classement de cette voie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DECIDE le classement de cette portion de voie citée ci-dessus ;

PRECISE que ce classement entrainera l'intégration de la voie dans le domaine privé communal en tant que voie communale ;

DONNE tout pouvoir Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires.

POUR 15 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0

<u>délibération D 2023 4 3 - OBJET : Aménagement de sécurité aux abords de l'école RD 27 - Convention relative à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie</u>

Les travaux sur le domaine public départemental aux abords de l'école d'Aunac avec la pose de ralentisseurs de type coussins berlinois et l'aménagement d'une double écluse RD 27 entre les PR 37 + 867 et 38 + 025 ont été réalisés par l'entreprise CHEMINADE Stéphane.

Désormais, il convient de définir les conditions d'entretien des équipements de cette voirie aménagée par le biais d'une convention signée entre le Conseil Départemental et la commune.

Après lecture et délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- accepte les conditions fixées dans la convention d'entretien
- donne pouvoir au maire de signer cette convention relative à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental aux abords de l'école RD 27 entre les PR 37 + 827 et 38+025 à Aunac.

POUR 15 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0

BORNES DE RECHARGE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

En Charente, 76 bornes sont désormais mises en service dont 3 rapides pour un budget total de 904 000 €, avec une aide du FEDER et de la Région de 70% pour 75 bornes. Reste à charge en moyenne pour la collectivité (Commune ou EPCI) de 3300 € (initialement estimé à 4400 €). Avis du conseil pour envisager l'installation de bornes ? Et où ?

Pour pouvoir délibérer sur l'installation des bornes, il faudra pouvoir disposer de plus d'informations, demande en cours auprès du SDEG 16

AMF : Projet de motion portant sur la situation énergétique en France Contexte

Depuis près d'un an, le marché de l'énergie connaît des perturbations historiques, notamment en raison de l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022. Ce contexte international, inédit au XXIe siècle, place le marché énergétique en tension mais n'a été révélateur, et pas seulement déclencheur, d'une crise profonde du marché électrique sous-jacente.

En effet, personne ne peut contester les mauvais choix politiques au niveau national et européen, à travers les différentes lois et réglementations qui ont conduit à partir de la Loi de Février 2000 à une libéralisation totale du marché de l'électricité et de l'énergie. Parallèlement, la vétusté d'une partie du Parc nucléaire, et l'entretien que cela nécessite, a conduit à une utilisation importante du gaz naturel dans le mix énergétique cet hiver.

D'une part, cela se traduit aujourd'hui par des hausses de tarifs qui ne sont supportables et acceptables ni pour les entreprises ni pour les particuliers et ni pour les collectivités territoriales, dont nos communes. Pour rappel, suivant les différentes sources, plus de 12 millions de personnes sont en situation de précarité énergétique ou en grande précarité. Environ 15 % des familles en Charente n'ont pas les ressources nécessaires pour payer leurs factures énergétiques et/ou se chauffer correctement dans leur logement. Face à ce constat, ne serait-il pas nécessaire de baisser la TVA sur le gaz et l'électricité à 5,5% ?

Le mégaWattheure électrique, aux alentours de 40 € début 2021 a atteint un pic à 400 € en septembre 2022, ce qui se traduit par des factures prévisionnelles à des montants prohibitifs pour nos communes et pour la communauté, avec pour conséquence de reporter voire d'arrêter la mise en place de projets sur notre territoire.

D'autre part, rappelons que les fournisseurs alternatifs bénéficient d'un mécanisme qui les favorisent : l'ARENH (Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique) ; qui permet à tous les fournisseurs alternatifs de s'approvisionner en électricité auprès d'EDF, à un prix défiant toute concurrence (42 €/MWh). La majorité d'entre eux annoncent des chiffres d'affaires et des bénéfices records sans pour autant garantir de la stabilité pour les usagers ni même avoir l'obligation d'investir dans des moyens de production sécurisant le réseau.

Certes, le Gouvernement a décidé d'apporter des aides financières conséquentes aux industriels, ainsi qu'aux collectivités pour limiter les effets des hausses des prix. Si cela est bien perçu par les bénéficiaires, ce n'est que temporaire et cela ne permet pas d'amortir suffisamment la facture. D'autant plus que c'est notre compte commun à tous qui paye la note. C'est la double peine pour les citoyens!

La situation de la crise actuelle du secteur électrique et gazier, devrait éveiller les esprits de ceux qui ont fait croire que la politique énergétique libérale suivie des privatisations en Europe et dans notre pays permettrait à tous, des jours meilleurs...

Nous, Élus des citoyens, sommes très inquiets de la situation qui impacte profondément notre capacité à assurer toutes les missions que nous devons à nos concitoyens. Il est important de rappeler ici que la Communauté de Communes La Rochefoucauld – Porte du Périgord n'est pas passive : ses équipes rédigent actuellement son Plan Climat Air Énergie Territorial et un Contrat d'Objectif Territorial a été contractualisé avec l'ADEME afin de définir des axes qui permettront de répondre aux grands enjeux environnementaux à la fois à court terme mais également d'ici 2030 et 2050. De plus, notre EPCI met en place un service de Conseil en énergie Partagé afin d'avoir une approche globale sur les questions énergétiques liées à son patrimoine bâti et à celui des communes.

Il y a urgence à revenir à la maîtrise totale de l'État sur le secteur électrique et gazier et aussi à mettre en place une véritable commission de veille, composée de citoyens et leurs représentants, d'associations qui interviennent dans le domaine de la précarité, etc...

La situation exige également un grand débat citoyen dans notre pays sur les enjeux énergétiques qui couvrent des temps longs. Car aujourd'hui, sans l'adhésion du plus grand nombre, comment répondre aux besoins grandissants, aux investissements, aux enjeux climatiques, tout en maîtrisant les coûts pour les usagers ?

Les Élus réunis en Conseil Communautaire, demandent au gouvernement :

- De tout mettre en œuvre pour permettre aux collectivités de revenir au tarif réglementé quel que soit la puissance souscrite.
- La création dans notre pays, d'un Pôle Public de l'Énergie 100 % public, intégrant l'ensemble des entreprises du secteur pour une meilleure complémentarité, au service de la nation et des usagers.

Seule une structure de ce type pourra conduire à répondre aux besoins des usagers et de l'industrie, tout en maîtrisant les ressources et les coûts.

- L'assurance de pouvoir mener à terme ses projets de transition énergétique tels qu'ils seront décrits dans le Plan Climat Air Énergie Territorial et le plan d'action du Contrat d'Objectif Territorial.

Le conseil ne donne pas son accord pour répondre à cette requête.

Informations diverses

Village Séniors: Information: point de situation,

Manifestations de l'été à Aunac :

- → Spectacle "Coeur en scène" au château de Bayers, organisé par la CdC.
- → Projet de manifestation à Aunac par l'EMF de Poitiers,

Locaux communaux Chenommet : mise aux normes électriques suite au contrôle.

Camping: ouvert depuis le 15 Mai 2023

Demande de passage d'un camion ambulant d'affûtage (pour le mardi) 1 fois par mois sur la place de la mairie

Newsletter : en cours de rédaction

Points ajoutés non prévus

Vanessa :Point réunion / gens du voyage à la CDC. les gdv ont commencé à migrer, la CdC cherche des terrains d'accueil.

Après-midi du 3 Mai à Aunac avec les GdV locaux : tout s'est bien passé, l'opération sera renouvelée.

Point sur travaux / Henri : fdac, fauchage, petits travaux d'aménagement.

Nicolas : Point sur école : nouveaux inscrits 13 élèves, + 55 anciens. Côté école de Saint-Front, une réunion est prévue avec le DASEN, la sous-préfète, les maires des communes concernées le jeudi 8/6/23.

/* fin séance à: 22h39 * /